

L'écho du tri & VOUS

LE MAGAZINE DU SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE ET TRI DE VOS
DÉCHETS MÉNAGERS



p. 5

PARLONS VRAI

Taxe d'enlèvement des
ordures ménagères : pourquoi
augmente-t-elle en 2023 ?

p. 8

À RETENIR

Le village du réemploi et de la
réparation revient pour une 2^{ème}
édition !

p. 11

TÉMOIGNAGE

Composter sans jardin :
oui, mais entre voisins !

■ ACTUALITÉS

P.2 Tri des déchets alimentaires : qu'est-ce qui va changer en 2024 ?



Amanlis
Arbrissel
Argentré-du-Plessis
Availles-sur-Seiche
Bais
Balazé
Boistrudan
Bréal-sous-Vitré
Brie
Brielles
Champeaux
Châteaubourg
Châteaugiron
Châtillon-en-Vendelais
Chelun
Coësmes
Cornillé
Domagné
Domalain
Domloup
Drouges
Eancé
Erbrée
Essé
Etrelles
Forges-la-Forêt
Gennes-sur-Seiche
Janzé
La Chapelle-Erbrée
La Guerche-de-Bretagne
La Selle-Guerchaise
Landavran
Le Pertre
Le Theil-de-Bretagne
Louvigné-de-Bais
Marcillé-Robert
Marpiré
Martigné-Ferchaud
Mecé
Mondevert
Montautour
Montreuil-des-Landes
Montreuil-sous-Pérouse
Moulins
Moussé
Moutiers
Noyal-sur-Vilaine
Piré-Chancé
Pocé-les-Bois
Princé
Rannée
Retiers
Saint-Aubin-des-Landes
Saint-Christophe-des-Bois
Saint-Didier
Sainte-Colombe
Saint-Germain-du-Pinel
Saint-Jean-sur-Vilaine
Saint-M'Hervé
Servon-sur-Vilaine
Taillis
Thourie
Torcé
Val d'Izé
Vergéal
Visseiche
Vitré

Credit photo : Freepik.com

Tri des déchets alimentaires : qu'est-ce qui va changer en 2024 ?

Mesure phare de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, une généralisation du tri à la source des biodéchets doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Mais qu'est-ce que cela signifie vraiment pour les foyers ?

Que dit la loi ?

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution permettant de trier chez eux leurs déchets organiques. Autrement dit, le SMICTOM Sud-Est 35 devra être en mesure de proposer à chaque habitant, quel que soit son type d'habitation, un moyen de tri des déchets

organiques. En matière de tri à la source et de valorisation, il n'y a pas de solutions clés en main. Chaque commune a ses spécificités, si bien que ce qui fonctionne dans l'une ne sera pas forcément adapté à l'autre. C'est pourquoi la collectivité proposera plusieurs solutions, adaptées au contexte local.

Questions à

CHRISTIAN SORIEUX

Vice-Président du SMICTOM Sud-Est 35



À partir du 1^{er} janvier 2024, les habitants auront-ils l'obligation de trier leurs déchets alimentaires ?

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour l'économie circulaire prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024. Toutefois, plus que les particuliers, ce sont surtout les collectivités territoriales qui sont visées par cette législation. Il incombe aux collectivités (dont le SMICTOM) de mettre à disposition des ménages un ou plusieurs moyens pour pouvoir trier, chez eux, leurs déchets alimentaires via par exemple le compostage individuel, collectif ou une collecte spécifique. La collecte en apport volontaire va d'ailleurs être expérimentée dans des quartiers de Noyal-sur-Vilaine et Châteaubourg.

Et pour les gros producteurs comme les restaurateurs, les cantines scolaires ou les industries ?

Ce tri à la source est déjà obligatoire pour les gros producteurs de biodéchets produisant plus de 10 tonnes par an depuis 2016 et depuis le 1^{er} janvier 2023 pour ceux produisant plus de 5 tonnes par an. Sont concernés principalement les entreprises d'espaces verts, de la grande distribution, les industries agroalimentaires, les cantines, les restaurants et les marchés alimentaires.



Chaque année, un habitant jette en moyenne 49kg de déchets alimentaires dans la poubelle grise. Cela représente environ 35% de son contenu.



Le SMICTOM Sud-Est 35 : Qui sommes-nous ?

Le SMICTOM est le service public qui gère la collecte des déchets pour 3 communautés de communes et d'agglomération (Vitré Communauté, Roche aux Fées Communauté et Pays de Châteaugiron Communauté). Son territoire compte 67 communes et 137 000 habitants. Le syndicat est en charge de la prévention et de la collecte des déchets ménagers recyclables et non-recyclables. Il gère également un réseau de 12 déchèteries et est lauréat du label « Territoire Économe en Ressources » qui accompagne les projets en faveur de l'évitement et d'un meilleur tri des déchets. Une fois les déchets collectés, il les transfère au Syndicat de traitement S3T'ec.

Le SMICTOM assure 6 missions :

- **COLLECTE** : en porte-à-porte ou en apport volontaire, suivi de terrain,
- **PRECOLLECTE** : distribution et maintenance des bacs et bornes d'apport volontaire, sacs jaunes, mise en place des bornes d'apport volontaire,
- **DÉCHETERIES** : gestion des sites, compactage des bennes, broyage des déchets verts,
- **ADMINISTRATION** : services aux usagers, facturation, gestion du syndicat,
- **PRÉVENTION** : mise en place d'actions d'aide à la réduction des déchets et au geste de tri,
- **COMMUNICATION** : sensibilisation des habitants, des scolaires, des communes, etc...

Le fonctionnement :

Le SMICTOM est une structure intercommunale qui fonctionne sur le principe de la démocratie locale. **Chaque commune du territoire est représentée au sein du SMICTOM.** Un élu par commune est désigné pour composer l'assemblée délibérante appelée Comité Syndical. Parmi eux, un Président et des Vice-Présidents sont élus. Ils forment le Bureau Syndical.

Les délégués syndicaux sont les relais privilégiés entre le SMICTOM, les maires, les agents communaux et les administrés. Ils participent à l'élaboration des projets dans les commissions et votent leurs mises en œuvre lors des Comités et Bureaux syndicaux.

••• Portrait

Agent de pré-collecte : au quotidien, permettre à chacun d'évacuer ses déchets.



Sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35, la première borne d'apport volontaire a été posée à Vitré il y a déjà 18 ans. Depuis, près de 1500 bornes ont été déployées sur le territoire. Aux côtés des bacs, elles font aujourd'hui partie du paysage urbain. Leur maintenance est l'une des missions d'Anthelme et Adeline : agents techniques de pré-collecte au SMICTOM.

Au SMICTOM, le service pré-collecte assure l'implantation, mais aussi la maintenance quotidienne des équipements de collecte (bornes et bacs) : « **Notre mission est de faire en sorte que tout usager soit équipé correctement. Pour les bornes, il s'agit de veiller à leur état de marche et d'intervenir en cas de dysfonctionnement. Pour les bacs, il s'agira plutôt d'équiper les nouveaux arrivants et de remplacer les bacs anciens ou abîmés.** »

Aujourd'hui, Anthelme et Adeline interviennent encore en majorité sur des bacs. Mais cette répartition est amenée à évoluer dans les années à venir avec l'extension des bornes d'apports volontaires : « **Sur une borne, on intervient sur le système d'accès et ses composantes électroniques, sur la batterie, la transmission des données, etc... Il faut être rigoureux, les réglages sont très précis.** » Et de la rigueur, il en faut pour assurer ce métier. Car même si le planning de la journée est préparé à l'avance, il y a toujours des imprévus en chemin. La réactivité des agents est indispensable : « **On connaît chaque chemin du territoire, ça nous permet de répondre précisément aux besoins des usagers. Une borne sera réparée sous 1 heure à 48h maximum en fonction de la panne.** »

Bien que le métier soit physique et plutôt solitaire, ce qui est le plus désagréable au quotidien, ce sont les incivilités de certains usagers : « **Quelques fois, on constate que des sacs ont été posés au pied d'une borne seulement 1 heure après notre passage de maintenance. Et ces sacs ne vont pas se ramasser tout seul, cela demande du temps. C'est énervant surtout quand on sait que le SMICTOM équipe les usagers rapidement et gratuitement d'un badge pour ouvrir la borne.** » Anthelme et Adeline sont formels : ce qui fait la force du métier, c'est l'autonomie et la confiance dont ils bénéficient « **On agit pour faciliter le quotidien des usagers et nous avons une vraie reconnaissance du travail accompli.** »

●● TERRITOIRE(S)



LE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX BOOSTÉ PAR DEUX CHANTIERS PILOTES

Dans le cadre du programme « Territoire Économe en Ressources », le SMICTOM Sud-Est 35 et le SMICTOM du Pays de Fougères se sont réunis afin d'impulser ensemble une dynamique de réemploi des matériaux du bâtiment sur les 2 territoires. Une première phase de diagnostic a permis d'apprécier la faisabilité du développement d'une filière de réemploi dans le secteur du bâtiment.

Résultat : deux chantiers pilotes ont été choisis pour expérimenter l'intégration de matériaux de réemploi. Sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35, c'est le chantier de démolition et construction d'une salle de sport à Châteaubourg qui a été retenu.

DÉJÀ QUATRE MARCHÉS TRIENT ET RÉDUISENT LEURS DÉCHETS

Pour faire ses emplettes, le marché est l'un des endroits préférés des Français. Pourtant, à la fin des marchés, il reste souvent beaucoup de déchets qui sont jetés alors qu'ils pourraient être triés et valorisés. Depuis 1 an, le SMICTOM Sud-Est 35 accompagne sur demande les communes qui souhaitent initier une démarche éco-responsable sur leur marché. Déjà quatre marchés ont été accompagnés sur les communes de La Guerche-de-Bretagne, Argentré-du-Plessis, Châteaubourg et Servon-sur-Vilaine. Un accompagnement qui a fait ses preuves ! Par exemple, sur le marché de La Guerche-de-Bretagne, c'est désormais 1 bac (660L) d'ordures ménagères qui est collecté contre 8 bacs auparavant.



TRI DU PAPIER : LES ÉCOLES PRENNENT LE PLI !

Lancée depuis 2018, l'opération de collecte des papiers des écoles est une réussite ! Près de 81 associations de parents d'élèves (ou associations à but pédagogique) du territoire sont désormais équipées d'une borne à papiers. Après la collecte de ces bornes, le SMICTOM reverse des soutiens perçus par l'éco-organisme Citeo à l'association (à hauteur de 40€ par tonne de papiers collectées). Cet accompagnement permet de sensibiliser les enfants au tri et à la revalorisation des déchets, en dehors de leur domicile.



AGENDA

1

Village du Réemploi et de la Réparation
samedi 13 mai 2023
Salle Tréma - Noyal-sur-Vilaine

2

Semaine Européenne de Réduction des Déchets
18 au 26 novembre 2023
Informations : www.serd.ademe.fr

3

Lancement du tri à la source des biodéchets
1^{er} janvier 2024

Parlons « vrai »

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : pourquoi augmente-t-elle en 2023 ?



Une enquête de l'association Amorce (réseau d'accompagnement des collectivités en matière de transition environnementale) révèle qu'en 2022, près de 8 collectivités sur 10 ont augmenté la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. **Cette situation est la conséquence d'un contexte économique difficile qui s'impose à toutes les collectivités.**

Le SMICTOM Sud-Est 35 est confronté aux mêmes difficultés. **D'un côté, les coûts de gestion des déchets ont augmenté, de l'autre certaines recettes ont baissé.** Pour rappel, la TEOMi finance la collecte, mais également la gestion des déchèteries, l'entretien des bacs et des points d'apport volontaire ainsi que le traitement des déchets géré par S3T'ec.

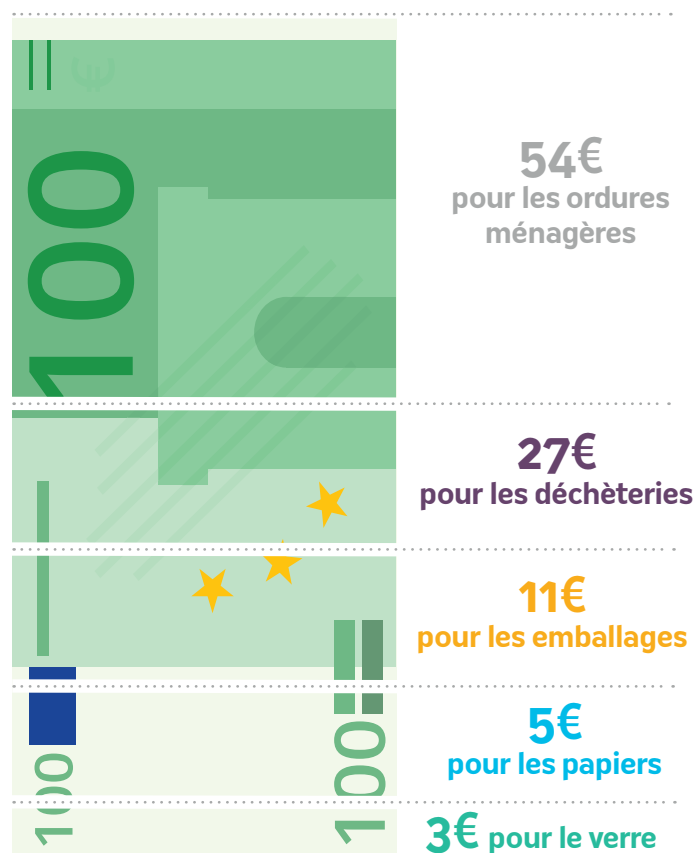
Sur notre territoire, la poubelle grise des foyers a diminué de 33 % en 10 ans et se situe en dessous de la moyenne régionale (125 kg par habitant et par an sur le territoire contre 196 kg en Bretagne). Les efforts engagés par chacun pour améliorer la gestion des déchets ont permis de ne pas augmenter la taxe incitative d'enlèvement des déchets depuis plusieurs années et de maintenir son coût dans la fourchette basse des services comparables en France. Face à la situation actuelle, pour garantir le cadre de vie des habitants et la qualité du service public, **une hausse des tarifs est nécessaire. Pour 4 foyers sur 5, la hausse sera comprise entre 11 € et 36 € en 2023.** L'évolution tarifaire prendra effet cette année. Elle apparaîtra sur la feuille d'imposition envoyée au mois de septembre 2023 à tous les foyers.

Mais comment agir sur sa taxe en tant qu'usager ? Le SMICTOM met en œuvre un plan de prévention des déchets à travers un programme d'actions concrètes comme par exemple : le tri à la source des biodéchets, l'intensification du réemploi, le lancement de nouvelles filières de valorisation pour diminuer le recours à l'enfouissement, etc. Il est également important de continuer à bien trier ses déchets car, en plus d'être bénéfique pour l'environnement, le traitement des déchets recyclables coûte moins cher que celui du sac gris. **L'ensemble de ces actions a pour objectif de permettre à chacun de réduire ses déchets et donc d'agir collectivement sur la taxe !**

Repères

Le service rendu par le SMICTOM Sud-Est 35 comprend la collecte, mais aussi la gestion des déchèteries, la gestion des bacs et des points d'apport volontaire, etc. Toutes ces missions et le traitement des déchets (géré par S3t'ec) représentent un coût croissant pour la collectivité.

Sur 100€ payés par un foyer :



Le coût de gestion des ordures ménagères (poubelle grise) reste plus élevé que celui des autres déchets. Il est donc essentiel de **maintenir un bon geste de tri et de réduire globalement ses déchets** afin de maîtriser le coût qui reste à la charge de l'usager.

Déchets de cuisine :

Quelles solutions pour répondre à la réglementation ?



Les déchets organiques, dits biodéchets sont les déchets naturellement biodégradables, issus du jardin ou de la cuisine. Parmi eux, on retrouve 2 grandes catégories de déchets :

- **Les déchets alimentaires** à savoir : les restes d'aliments, les préparations de repas (coquilles d'œufs, épluchures, marc de café, etc...) ou encore les produits périmés (sans leurs emballages en plastique).
- **Les déchets verts (de jardin)** : tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles d'arbustes, brindilles, plantes et fleurs abîmées, etc...

Sur notre territoire, un habitant produit en moyenne 49kg de déchets alimentaires par an, dont environ 13 kg de gaspillage (produits non consommés, encore sous emballage ou partiellement consommés). Aujourd'hui, les poubelles d'ordures ménagères présentées à la collecte

sont composées à 1/3 de biodéchets. La généralisation du tri à la source des biodéchets doit permettre de sortir ces déchets de la poubelle grise afin de les valoriser.

Que va proposer le SMICTOM ?

Pour répondre à cette obligation, le SMICTOM a voté un schéma de gestion des biodéchets. Différents scénarios ont été étudiés afin de trouver une solution adaptée à chacun en fonction de son type d'habitation (maison avec jardin ou appartement), de son milieu de vie (zone urbaine ou rurale), du traitement final des déchets (compostage ou méthanisation) et enfin du coût de déploiement de chaque solution pour la collectivité.

Ce sont finalement trois solutions qui ont été retenues. Ces solutions sont en cours d'expérimentation et seront déployées massivement à l'issue des résultats de ce test.

Les 3 scénarios pour trier ses biodéchets



Zone d'habitat individuel ou collectif avec jardin

Pour les logements avec jardin, le SMICTOM propose des ventes de composteurs à tarifs réduits. De nombreuses dates de distribution sont ouvertes tout au long de l'année et sur différentes communes du territoire.

Réservation : www.smictom-sudest35.fr



Zone d'habitat dense, sans jardin et avec des espaces verts

Le SMICTOM accompagne les habitants d'un collectif à l'installation et au suivi d'un site de compostage partagé entre voisins. Il suffit d'en faire la demande auprès du SMICTOM. Aujourd'hui, une vingtaine de sites existent sur le territoire.

L'objectif est d'accroître ce nombre.

Faire une demande de site de compostage collectif : www.smictom-sudest35.fr



Zone d'habitat dense, sans jardin et avec peu d'espaces verts

Si l'installation d'un composteur individuel ou collectif est impossible, le recours à la collecte en point d'apport volontaire va être expérimentée. Cette solution fait actuellement l'objet d'une expérimentation dans des quartiers des communes de Noyal-sur-Vilaine et Châteaubourg.



PRÉVENTION

Avec ou sans jardin, à la campagne ou en ville : à chaque foyer sa solution pour composter !

Le compostage se pratique traditionnellement au jardin, mais pas uniquement ! Quel que soit son type d'habitation, il existe une solution pour composter ses déchets de cuisine.

Quand on a un jardin

Le compostage dans un bac est la solution la plus courante. En plus d'accélérer le processus de décomposition des aliments, le composteur s'adapte à tous types de jardins grâce aux différents volumes de bac.

Les avantages : Prend peu de place dans le jardin / limite l'accès des animaux / le SMICTOM propose des bacs à tarif réduit / permet de composter rapidement et une grande quantité de déchets.

Le compostage partagé avec ses voisins

Le compostage partagé avec ses voisins fonctionne sur le même principe que le compostage individuel en bac. Seule nuance, un site de compostage partagé sera composé de trois bacs : un bac pour les apports quotidiens de déchets, un second bac pour stocker la matière sèche et un dernier bac pour laisser le compost se reposer et se dégrader.

Les avantages : permet de composter sans jardin / crée du lien entre voisins / installation et suivi du site proposé par le SMICTOM.

Composter ses déchets en appartement, c'est possible !

Grâce à l'action des vers, il est possible de composter ses déchets de cuisine à l'intérieur de l'appartement ou sur un balcon. Cette technique s'appelle le lombricompostage. Les vers sont placés dans un bac appelé lombricomposteur et vont venir digérer les déchets.

Les avantages : permet de composter sans jardin / pas besoin de retourner les déchets / Ne produit aucune odeur / le SMICTOM propose un bon de réduction pour l'achat d'un lombricomposteur chez un partenaire.

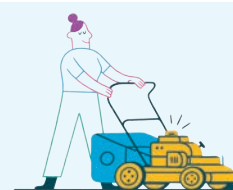
Les réponses à vos questions

Comment éviter les rongeurs ?

Il vaut mieux opter pour un compostage en bac plutôt qu'en tas. Cela limitera l'accès des animaux au compost. Installez un grillage à poule en dessous du compost pour éviter les intrusions. Enfin, évitez certains déchets qui pourraient les attirer comme la viande, le poisson ou les laitages et remuez bien à chaque dépôt.

Comment éviter les odeurs ?

Un compost bien entretenu sentira la forêt et l'humus. Les mauvaises odeurs sont signe d'un déséquilibre (trop d'apports de déchets humides ou un compost pas assez mélangé). N'hésitez pas à bien brasser le compost et à ajouter la matière sèche (feuilles mortes, petits cartons, journaux, etc...).



Réduire les déchets verts : économies et gain de temps

Tontes de pelouses, tailles d'arbustes, etc... De nombreux déchets verts peuvent être déposés en déchèteries. Bien qu'ils soient valorisés pour produire du compost agricole, les végétaux déposés en déchèteries ne cessent d'augmenter et impactent directement la collectivité : manque d'espace, augmentation du besoin de transport des déchets verts et donc de l'émission de gaz à effet de serre... Les coûts de traitement engendrés se répercutent au niveau du budget de la collectivité et indirectement auprès des contribuables à travers la taxe.

Face à cette situation, la réduction et la réutilisation des déchets verts directement chez soi constituent une solution simple et avantageuse. Quelques bons gestes suffisent à réduire ses déchets verts comme le broyage des végétaux, le paillage, la tonte haute ou encore le mulching.

Pour vous accompagner, le SMICTOM propose des bons de réduction pour la location d'un broyeur à végétaux. Pour en profiter, rendez-vous sur :

www.smictom-sudest35.fr

Le village du réemploi et de la réparation : revient pour une deuxième édition !

Le temps d'une journée, la salle Tréma de Noyal-sur-Vilaine se transforme en un espace dédié au réemploi des objets ! À travers des ateliers ludiques et gratuits, venez découvrir comment transformer, réutiliser, réemployer vos objets et surtout produire moins de déchets ! Un événement familial et participatif à ne pas manquer !



Un salon dédié au réemploi des objets

Dans le cadre du label Territoire Économe en Ressources, le SMICTOM Sud Est 35 organise, avec le soutien du Pays de Châteaugiron Communauté, un salon sur le Réemploi et la Réparation. Un événement territorial dédié à la seconde vie des objets. Pour cette deuxième édition, le salon aura lieu le samedi 13 mai 2023 de 10h à 18h, à la salle Tréma de Noyal-sur-Vilaine.

Agir au quotidien pour une économie circulaire

Comme l'an dernier, la principale volonté de ce salon est de mettre en lumière les acteurs (artistes, artisans, associations, professionnels) de la thématique du réemploi et de la réparation pour sensibiliser et informer sur les solutions de prolongement de la durée de vie des objets. Il s'agit d'offrir à chacun (même aux non-initiés), des moyens pour agir au quotidien afin de moins jeter.

Produire mieux, consommer autrement, prolonger la durée de vie des objets, favoriser le réemploi sont autant de solutions durables et qui s'inscrivent dans

la dynamique : "Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas".

Des ateliers gratuits pour apprendre à faire soi-même

Profitez de cette seconde édition pour rencontrer les artisans, professionnels, artistes ou encore associations qui viendront partager les bonnes pratiques à travers des animations, des ateliers pratiques (DIY*), des expositions ou encore des conférences.

Et pourquoi ne pas venir avec vos objets endommagés pour leur donner une seconde vie ? Les bénévoles du Repair Café n'attendent que vous pour apprendre ensemble à réparer les petites pannes. Des objets dont vous n'avez plus l'utilité ? Venez faire un tour sur la zone de gratuité pour déposer vos trésors et peut-être y dégoter une petite merveille !

Enfin, parcourez notre maison entièrement aménagée à partir d'objets issus des recycleries locales. Elle viendra prendre place au centre du Village du réemploi.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 13 mai, de 10h à 18h, à la salle Tréma de Noyal-sur-Vilaine !

Au programme

LES ATELIERS		LES EXPOSITIONS ET DÉMONSTRATIONS	
11h, 14h et 17h stand 14	Fabrication de BeeWrap : l'emballage zéro déchet DOPO Sans inscription - selon places disponibles	stand 18	Objets issus de réemploi et présentation de l'association - AIS 35
11h, 13h, 15h et 17h stand 9	Fabrication de cadres décoratifs en bois avec tissu de récupération Douceur & crin Durée de l'atelier : 1h - 3 participants max - selon places disponibles sur place	stand 9	Présentation de l'activité de tapisserie d'ameublement - Douceur & crin
10h, 14h et 15h stand 17	Fabrication de cartes pos-taies : illustrations textiles cousues sur du carton Les mauvaises taies Durée de l'atelier : 1h - 6 participants max - selon places disponibles sur place	stand 16	Présentation du concept de dépôt-location de matériel entre particuliers et démonstration de shampooinage de tapis - Apportez vos tapis ! - Ozla loc
11h et 16h stand 17	Fabrication de taie-lastiques et chouchou-taies en chutes de textiles Les mauvaises taies Durée de l'atelier : 1h - 4 participants max - selon places disponibles sur place	stand 17	Fabrication vêtements et accessoires à partir de taies d'oreiller - Les mauvaises taies
en continu stand 12	Repair Café - Apportez vos objets pour les réparer Repair Café de Domloup Sans inscription	stand 14	Accessoires et bijoux en matière recyclée - DOPO
en continu stand 11	Repair Café spécial vélos - Apprenez à réparer votre vélo ! Repair Café de Noyal-sur-Vilaine Sans inscription	stand 20	Objets décos et lampes détournés à partir de recyclage - Le bazar de Freddo
en continu stand 2	Vélo-Smoothie - Pédalez et dégustez ! SMICTOM Sud-Est 35	stand 8	Mobilier issus de bois revalorisés - Ateliers des frangins
stand 5	Zone de gratuité - Donnez ou prenez des objets gratuitement - SMICTOM Sud-Est 35	stand 7	Exposition sur le réseau Repar'Acteurs
stand 15	Présentation d'un mini magasin d'appareils reconditionnés et de réparation d'équipements multimédias - Envie 35	stand 19	Une maison 100% en récup' et présentation des recycleries - Recyclerie de Vitré (PEV) et Emmaüs
		stand 21	Présentation de la boutique de seconde main pour enfants et femmes - C'est l'histoire de
		stand 10	Objets recyclés à partir d'ustensiles vintages et de bouteilles en verre - Louissette met la table
		stand 3	La récupérathèque des écoles - Votez pour votre œuvre préférée ! - Écoles du Pays de Châteaugiron Communauté
LES JEUX		LES CONFÉRENCES PARTICIPATIVES	
stand 13	Machines propulsées à partir de vélos - La Biclounerie	10h30 à 12h	Le recyclage et le réemploi des textiles usagés - Le Relais Bretagne
stand 1	Manège fabriqué en récupération et à propulsion parentale - Le manège sans fil	15h à 16h	Entrepreneuriat : Vivre d'une entreprise à impact : RÊVE ou RÉALITÉ ? C'est l'histoire de
stand 21	Jeux pour enfants - C'est l'histoire de		

Plus d'informations sur les exposants et plan du Village sur : www.smictom-sudest35.fr

Emballages : les bons gestes pour bien trier

En matière de tri, chaque geste compte ! Certains déchets, même s'ils ont été bien triés, peuvent échapper au recyclage. Voici les quelques gestes simples pour garantir le recyclage des déchets.

1



Bien vider les emballages avant de les trier

Pas la peine de laver les emballages, il suffit de bien les vider;

2



Aplatir les emballages et les bouteilles

Pour gagner de la place dans le sac jaune, il est possible d'écraser les bouteilles, les cartons ou encore les briques alimentaires.

3



Séparer les déchets et ne pas les emboîter les uns dans les autres

Pour être recyclés, les emballages sont séparés selon leurs matières. C'est pourquoi ils doivent être déposés en vrac dans le sac jaune sans les emboîter.



Si vous êtes collecté en porte-à-porte :

Sortir le sac jaune et le présenter à la collecte uniquement la veille au soir du passage du camion. Poser les sacs directement au sol ou sur le couvercle du bac, sans les accrocher aux portails ou grillages.



Si vous êtes collecté en apport volontaire :

Déposer les déchets uns à uns dans la borne et en vrac (c'est-à-dire sans les regrouper dans un sac). Le dépôt de déchets aux abords de la borne est interdit.

Pourquoi est-il important de trier ses déchets ?



Un enjeu environnemental : trier les déchets, c'est avant tout préserver notre planète. Grâce au tri, les déchets peuvent être recyclés en nouvelles matières, ce qui permet d'économiser des ressources naturelles. Mais pour recycler, il faut veiller à bien séparer les différents déchets et donc bien trier !



Un enjeu économique : Trier, c'est également agir pour maîtriser les coûts de traitement des déchets. Car le coût de traitement de la poubelle grise est plus onéreux que celui des emballages.

Composter sans jardin ?

Oui, mais entre voisins !



“ C’est simple, à la portée de tous (petits et grands) et les bénéfices sont multiples ! ”

Qui a dit que le compostage collectif n’était pas facile ? Muriel et Justine, résidentes d’une copropriété à Servon-sur-Vilaine nous prouvent le contraire ! Ces deux voisines sont à l’origine de l’installation d’un site de compostage entre voisins et ça fonctionne. Elles nous font partager leur expérience.

Pour Muriel, tout commence dans son premier appartement à Noyal-sur-Vilaine : « **J’ai découvert le principe du compostage collectif dans le journal local. J’ai contacté le SMICTOM pour obtenir des informations, puis j’ai échangé avec ma voisine de palier, très motivée par le projet** ». Peu de temps après, elle déménage à Servon-sur-Vilaine sans pouvoir profiter du nouveau composteur de la résidence. Mais pour Muriel, l’idée est déjà bien ancrée : « **Cela me faisait mal au cœur de devoir à nouveau jeter mes épluchures directement à la poubelle alors qu’ils auraient pu servir d’engrais naturel pour nos plantations** ». Motivée pour relancer le compostage dans sa nouvelle résidence, Muriel s’adresse alors à sa voisine Justine pour porter le projet à ses côtés : « **Voir à nouveau quelqu’un de motivé par le projet m’a convaincu de continuer et d’en parler à d’autres voisins** ». Dès lors le mouvement est lancé. Muriel et Justine proposent l’installation d’un site de compostage partagé lors de l’Assemblée Générale de co-propriétaires : « **Certains voisins étaient très favorables au projet, d’autres avaient des réticences notamment liées aux odeurs** ». Mais pas de quoi freiner les deux voisines. Avec un peu de pédagogie et quelques réunions d’information (organisées avec l’aide du SMICTOM), les dernières réticences finissent

par être balayées. Le site de compostage partagé peut voir le jour. Accompagnées par le SMICTOM, Muriel et Justine se portent volontaires pour assurer l’installation et le suivi du site : « **Ils nous ont formés au compostage, nous ont aidés à installer le composteur, puis sont revenus régulièrement pour s’assurer que tout allait bien durant l’année qui a suivi** ».

Muriel et Justine assurent également le rôle de référentes, pour faire tourner le site et assurer le lien entre les habitants et le SMICTOM : « **La gestion et l’entretien sont plutôt simples. Nous mélangeons le compost environ une fois par semaine pour garantir son équilibre et étendons l’engrais environ tous les 6 mois dans le jardin partagé de la résidence** ». Et les résultats ne se sont pas fait attendre : « **Nous sortons les poubelles beaucoup moins souvent. C’est aussi l’occasion de se croiser plus souvent entre voisins** ». Et les fameuses odeurs qui pouvaient inquiéter les voisins ? Une appréhension vite oubliée : « **L’enjeu est de réussir à trouver le bon équilibre (matière sèche et humide). Les odeurs sont évitées en gardant cet équilibre dans le composteur. Et nous n’avons aucun rat, car nous ne déposons pas de viande** ». Un projet qui sonne donc comme une vraie réussite. Désormais, Muriel et Justine souhaitent donner quelques conseils aux personnes qui envisagent d’installer un site de compostage partagé : « **C’est simple, à la portée de tous et le SMICTOM peut vous aider ! Il est important de trouver des référents pour le bon fonctionnement du site. Le mieux est de bien communiquer avec ses voisins** ».

SAMEDI 13 MAI

ENTRÉE GRATUITE

LE VILLAGE DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

10H -18H

SALLE TRÉMA À NOYAL-SUR-VILAINE



Repair café | Stands d'artisans réparateurs | Ateliers pratiques DIY | Expositions d'artistes et artisans récupérateurs | Jeux pour petits et grands | Zone de gratuité

Avec la participation de



Avec le soutien de



**Pays de
Châteaugiron**
Communauté

L'ÉCHO DU TRI & VOUS LE MAGAZINE DU SMICTOM SE 35 - 28 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - 35 500 VITRÉ - TÉL. 02 99 74 44 47 - CONTACT@SMICTOM-SUDEST35.FR (DIRECTEUR DE PUBLICATION C.STEPHAN - PRÉSIDENT (CONCEPTION ET RÉDACTION SERVICE COMMUNICATION (CRÉDITS PHOTOS SMICTOM SUD-EST 35 - FREEPIK. COM (ILLUSTRATIONS LABEUBAR.COM - STUDIO L'INTRÉPIDE (IMPRESSION CALLIGRAPHY PRINT (CHATEAUBOURG) 61 500 EXEMPLAIRES IMPRIMÉS EN AVRIL 2023



Certifié PEFC
Cet imprimé est
issu de forêts
gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org